



## Taxe d'urbanisme lettre de rappel

Par **domicrock**, le **18/01/2010** à **19:38**

Bonjour,  
je viens de recevoir une lettre de rappel pour une taxe d'urbanisme qui date de 1993 et 1995 cette taxe a triplée avec les intérêts ; cela fait 17 ans ; j'ai déménagé depuis 1996 , maison non achevée étant moi même handicapé suite à une agression de la voie publique, avec des ressources s'élevant à 598 euros. que puis je faire quel recours? Merci d'avance de votre compréhension

Par **chris\_idv**, le **19/01/2010** à **00:20**

Bonjour,

Prenez RV avec les services fiscaux pour demander l'annulation totale (très peu probable) ou peut être partielle de votre dette (possible) ou éventuellement un échancier pour un paiement étalé (vraisemblable).

Salutations,

Par **Thierry Nicolaidès**, le **19/01/2010** à **11:51**

en principe l'action en recouvrement est éteinte et l'administration ne peut plus rien vous réclamer

mais il faut faire une réclamation contentieuse avec demande de sursis à paiement

voyez cela avec un avocat fiscaliste

cordialement